

Méthodologie PensionStat.be

statistiques pensions légales

Contenu

Sources	1
Population des pensionnés	1
Dépenses de pension	1
Montants de pension.....	2

Sources

Toutes les données sur les pensions légales proviennent des bases de données du Service fédéral des Pensions. Il s'agit d'un ensemble limité de données d'identification totalement anonymisées et d'un ensemble étendu de données de paiement.

Population de pensionnés

La population reprend tous les pensionnés qui reçoivent un montant de pension du Service fédéral des Pensions.

Concrètement, cela signifie que tous les pensionnés qui reçoivent une pension de salarié ou d'indépendant, ainsi que la plupart des pensionnés qui reçoivent une pension de fonctionnaire sont repris dans la population.

Cependant, comme le Service fédéral des Pensions n'est pas chargé de l'octroi et du paiement d'un nombre limité de pensions de fonctionnaires (en particulier aux niveaux local et provincial), il est possible que certains pensionnés ayant une carrière pure dans un régime autonome de fonctionnaire ne soient pas repris. Pour les pensionnés qui ont des carrières mixtes avec des droits de pension dans les autres régimes gérés par le Service fédéral des Pensions, le revenu de pension total sera incomplet. Pour pallier à cela, il est important d'ajouter le cadastre des pensions comme source à l'avenir.

Dépenses de pension

Les dépenses de pension sont ventilées par régime de pension géré par le Service fédéral des Pensions et concernent des montants annuels. Ces montants annuels sont la somme des montants mensuels et non une extrapolation à partir d'un mois de référence.

Les dépenses de retraite du régime des salariés et des indépendants sont complètes. Dans les dépenses du régime de pension des fonctionnaires, les dépenses des régimes autonomes

manquent. Contrairement aux autres régimes, le régime de pension des fonctionnaires n'a pas de gestion globale. Il existe plusieurs sources de financement : Trésor public, Pool des parastataux, Fonds de pension solidarisé des autorités locales et provinciales, Fonds de pension de la police fédérale et régimes autonomes. Les dépenses de pension des systèmes autonomes font défaut. Pour pallier à cela, le cadastre des pensions doit être ajouté comme source à l'avenir.

Les dépenses de pension sur PensionStat.be ne peuvent pas être comparées aux chiffres du budget des pensions. En effet, les dépenses statistiques de pensions ne prennent pas en compte les arriérés, les régularisations, les remboursements, les recouvrements, les recettes propres, les subrogations, les quotes-parts, l'utilisation des réserves, ...

Montants de pension

Les montants de pension concernent uniquement les pensions légales payées. Les prestations de pensions supplémentaires ne sont pas prises en compte.

Le Service fédéral des Pensions a choisi de publier les montants bruts et nets. Cela permet de mieux comprendre la situation financière des pensionnés.

Il est important de noter qu'il existe des dizaines de types de droits de pension qui sont regroupés en un seul montant aux fins du versement unique pour chaque pensionnés. Ensuite, les déductions sociales et fiscales sont appliquées. Concrètement, cela signifie qu'un montant brut est connu pour chaque droit de pension, mais qu'un seul montant net est connu pour le revenu total de pension d'un pensionné.

De quels droits de pension parle-t-on ? La pension de retraite et la pension de survie sont les plus connues, mais il existe aussi toutes sortes de primes, allocations, rentes... qui s'ajoutent au paiement et impactent donc le total des dépenses de pension. La raison pour laquelle ces droits de pension ne sont pas intégrés dans la pension de retraite ou de survie est une conséquence directe de la législation complexe des pensions avec ses nombreuses différences historiques, souvent en phase d'extinction progressive.

Tous les montants de pension sont indexés en fonction de l'indice applicable au moment du paiement. Pour la présentation du montant moyen de la pension, le mois de janvier sert de mois de référence.